CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Jonathan Tremblay
https://www.cadre21.org/membres/jonathan-tremblay-csjonquiere-qc-ca

Date d'obtention : 2022-07-13 14:05:34

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Facile à suivre, efficace, rassurante puisque les situations vécues par les élèves ne sont pas agréables
Sortir la trousse Sexto
1. Rencontre avec la première personne et remplir la grille.
2. Rencontre avec témoins ou autres et remplir la grille.
3. Rencontre avec la personne soupçonnée. Remplir la grille dans certaines situations.
4. Communiquer avec les policiers, les parents, la DPJ
Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
Il faut prendre le temps de rencontrer les victimes et témoin(s). Il faut également remplir la grille pour obtenir les informations pertinentes. Plusieurs facteurs peuvent déterminer les interventions. L'école est souvent impliquée puisque les événements extérieurs (réseaux sociaux) ont un impact à l'école sur la majorité de nos ados.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?
Les cas d'actes malveillants puisque l'intervention peut être différente, surtout le moment d'appeler les policiers. J'ai bien compris également la nuance au niveau de la grille d'évaluation. J'aime bien aussi qu'on nomme le fait que l'école ne soit pas mandataire, cela n'empêche en rien la collaboration. Au contraire, le projet Texto est un exemple de collaboration efficace.